

Parmi ces actions **Acapel** favorise, en lien avec les correspondants et partenaires locaux :

- l'aide financière aux écoles et aux projets choisis
- le parrainage soit individuel, soit de classes ou de projets culturels spécifiques.
- L'éveil musical et artistique
- la mise en relation d'écoles françaises et d'écoles locales
- l'apport de moyens matériels ou de supports éducatifs divers (matériel et logiciels informatiques, livres, disques, vidéocassettes etc), s'inscrivant notamment en partenariat avec l'action en faveur de la francophonie, dans le respect de chaque culture.
- l'animation, la diffusion d'informations sur l'activité poursuivie

Les projets soutenus sont toujours définis en accord avec les interlocuteurs locaux présents sur place.

Les comptes sont soumis chaque année à vérification et approbation conformément aux statuts.



Les projets en cours concernent six écoles dans lesquelles sont parrainés des enfants (3 écoles situées dans la banlieue de Beyrouth, les autres à Jounieh, Ajaltoun et l'autre à Joun, à l'Est de Saïda).

Les priorités sont aujourd'hui :

- d'apporter une aide financière directe auprès de ces écoles pour permettre la prise en charge d'enfants venant de familles les plus démunies. Objectif 2013/2015 : permettre à 25 nouveaux enfants défavorisés d'être pris en charge.
- Un suivi direct de chaque enfant est assuré, avec lien épistolaire avec ses parrain/marraine. Pour un enfant en cycle primaire ou secondaire, Acapel apporte une participation aux frais de scolarité d'environ 400 €.
- Poursuivre le programme d'éveil musical commencé en 2009 avec une session de découverte de la harpe celtique et poursuivi depuis avec des ateliers de chant, d'éveil musical et de création de carnet de voyage.
- soutenir des projets culturels et éducatifs (création de bibliothèques, envoi de livres, apport d'outils informatiques, participation à un projet global de rénovation dans l'une des écoles où est évalué un besoin minimal de l'ordre de 3000€ pour rénovation et extension de classes maternelles).

► Des précisions peuvent être obtenues en prenant contact au siège de l'association
ACAPEL:
3 place Paul Verlaine à BOULOGNE (92100)
France
tél 00 33 (0) 6 07 60 66 50
+ Contact contact@acapel.org
Et site www.acapel.org



Si
vous désirez
soutenir l'action
d'**Acapel**

Il
Vous
est possible
d'adresser votre participation,
vos idées, votre aide
à cette adresse-
ci.



Toute participation donne lieu
à délivrance d'un reçu
et ouvre droit à déduction fiscale à concurrence
de 66% du montant du don dans la limite de 20%
du montant des ressources



Acapel
accompagner un enfant

Carte du Liban

« Et le Poète aussi est avec nous,
sur la chaussée des hommes de son
temps.

Allant le train de notre temps,
allant le train de ce grand vent.

Son occupation parmi nous : mise
en clair des messages. Et la
réponse en lui donnée par
illumination du cœur ».

St John Perse

L'action d'**Acapel** s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par la convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989,

Rappelant que

« dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales »

reconnaisant que « l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

et « qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité »

(extrait du Préambule de la CIDE)



L'accès aux études, l'accompagnement de la scolarité, l'accès à l'art et à toutes les formes de la culture sont les objectifs premiers de l'action d'**Acapel**, pour apporter sa contribution à la construction de la dignité des enfants les plus défavorisés.



Accompagner un enfant

Association de parrainage d'études
& de projets éducatifs et culturels

(Déclarée sous le n°12013700
JO du 29 septembre 2001)

Siège : 3 place Paul Verlaine
92100 BOULOGNE
(France)



Acapel, Association Culture, Arts & Paix pour les Enfants du Liban, a pour objet le parrainage d'études & de projets éducatifs et culturels.

L'objet de l'association (Article 4 des statuts) est d'apporter une contribution à l'éducation d'enfants défavorisés du proche Orient, notamment du Liban, en permettant par différentes actions de faciliter l'accès de tous aux études, et d'une manière générale à la culture et à toutes les formes d'Art.